

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-33

Séance du 14 septembre 2022

Date de convocation :
5 septembre 2022

Membres en exercice : 10
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Exprimés : 9
Votes Pour : 9
Vote Contre : 0

Le 14 septembre 2022 à 19H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bénesteau.

Absents : Mme BOURZEIX

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Plan de financement et planning prévisionnel pour les travaux de restauration de l'église – Tranche Optionnelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en valeur de l'église communale. Cet édifice, inscrit au titre des Monuments Historiques à fait l'objet d'une réfection complète de la couverture il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, la municipalité souhaite poursuivre ce travail en traitant notamment les problèmes d'humidité présents dans les murs et leurs conséquences sur les enduits. Un diagnostic général de l'ensemble du bâtiment a été réalisé par une architecte du Patrimoine.

Pour la tranche optionnelle, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
2023			
Tranche optionnelle	152 726 €	Département	38 300,00 € 25,07%
		Région	22 790,60 € 14,93%
		DRAC	61 090,40 € 40%
		Commune HT	112 181,00 € 80%
			30 545,90 €

Date prévue de commencement des travaux : Mars 2023

Le Maire,
M. AUBOIROUX